

Conseil de gestion du 3 juillet 2026

Délibération n°2026-006

Approbation du programme d'action 2026

- VU le code de l'environnement et notamment ses articles L 334-3 et suivants et R 334-31 et suivants ;
- VU le décret n°2019-1580 du 31 décembre 2019 relatif à l'Office français de la biodiversité ;
- VU le décret n°2011-1269 du 11 octobre 2011 portant création du Parc naturel marin du golfe du Lion ;
- VU la délibération du 10 octobre 2014 adoptant le plan de gestion du Parc naturel marin du golfe du Lion ;
- VU la délibération 2022-02 du 07 janvier 2022 approuvant la modification du règlement intérieur du Parc naturel marin du golfe du Lion ;
- VU l'arrêté conjoint en vigueur du préfet maritime de Méditerranée et du préfet des Pyrénées-Orientales AIP n° DDTM/SML/2026 183-0001 du 02/07/2026, portant nomination des membres du conseil de gestion du Parc naturel marin du golfe du Lion ;

CONSIDERANT que le quorum est atteint et que le conseil de gestion peut valablement délibérer ;

CONSIDERANT le projet du programme d'action 2026 du Parc naturel marin du golfe du Lion présenté au point n°5 de la séance du conseil de gestion du 3 juillet 2026.

Article 1

Le conseil de gestion du Parc naturel marin du golfe du Lion approuve à l'unanimité le programme d'actions 2026 du Parc naturel marin du golfe du Lion.

Article 2

Le Directeur de l'Office français de la biodiversité est chargé de l'application de la présente délibération.

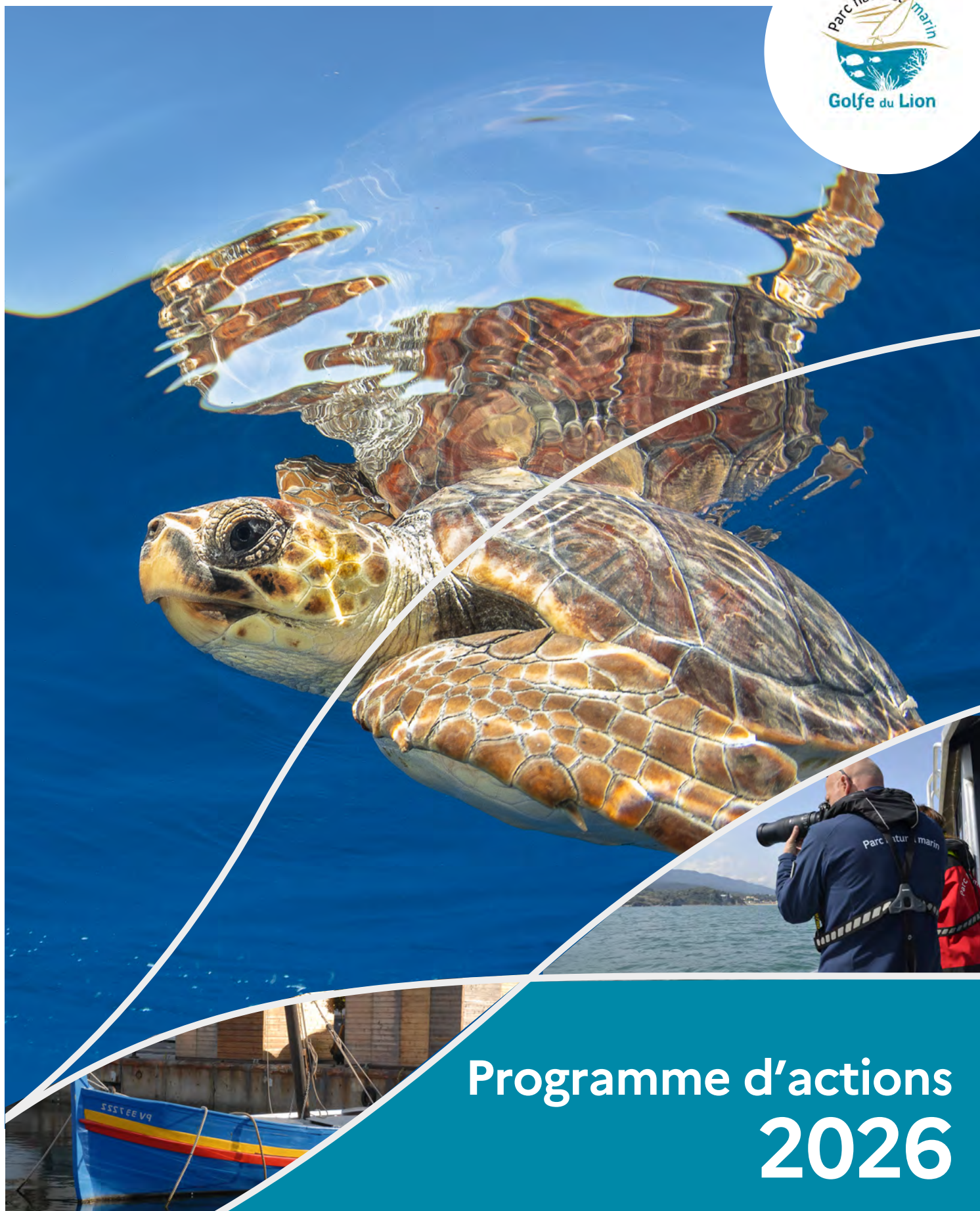
Article 3

La présente délibération sera publiée sur le site internet de l'OFB, dans l'onglet « recueil des actes administratifs ».

Serge PALLARES

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'S. Pallares', with a long horizontal stroke extending to the right.

Président du conseil de gestion



Programme d'actions 2026



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité



OFB
OFFICE FRANÇAIS
DE LA BIODIVERSITÉ

Sommaire

Préambule 3

Axe stratégique 1 4
Progresser dans la protection des habitats
et des espèces

Axe stratégique 2 10
Protéger et valoriser le patrimoine culturel
maritime

Axe stratégique 3 12
Réduire les pollutions et améliorer la qualité
du milieu

Axe stratégique 4 17
Accompagner le territoire sur les enjeux de
gestion et de développement durable de l'espace
littoral et marin

Préambule

Le Parc naturel marin du golfe du Lion entre dans la 12ème année de mise en œuvre de son plan de gestion. Cette programmation s'inscrit aussi dans la feuille de route « ambition 2029 » adoptée en décembre 2024 par le conseil de gestion. Dans le cadre de son déploiement, le programme d'actions est construit à partir de projets pluriannuels déjà engagés, complétés de nouveaux projets. Ils concernent des actions annuelles ou récurrentes comme les divers suivis.

1. Présentation du budget alloué et de l'effectif de l'équipe Parc

Le budget prévisionnel du Parc (en Autorisation d'Engagement) pour l'année 2026 est de 1 216 433 €. Ce budget, voté par le conseil d'administration de l'OFB le 27/11/2025, pourra être ajusté en fonction des modifications liées du vote de la loi de finances. Ce budget est légèrement inférieur au budget exécuté en 2025 (pm 1 408 042 €).

2. La programmation des ressources par axe stratégique

La stratégie d'action se décline chaque année en projets, regroupés en axes pour caractériser les lignes directrices dans lesquelles le Parc s'engage de manière prioritaire pour mettre en œuvre son plan de gestion. Depuis 2020, quatre axes ont été identifiés :

Axe stratégique 1 : progresser dans la protection des habitats et des espèces (17 % du budget prévisionnel - AE)

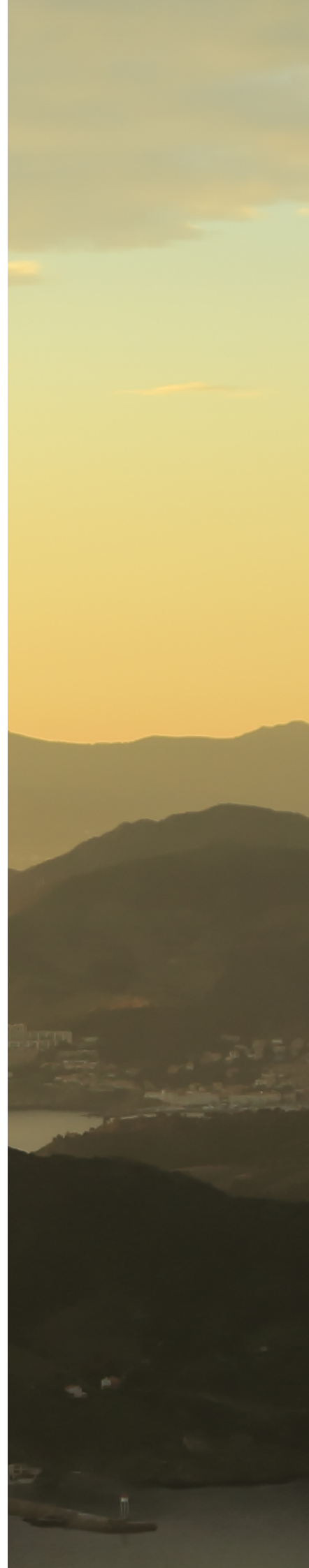
Axe stratégique 2 : protéger et valoriser le patrimoine culturel maritime (1 % du budget prévisionnel - AE)

Axe stratégique 3 : réduire les pollutions et améliorer la qualité du milieu (11 % du budget prévisionnel - AE)

Axe stratégique 4 : accompagner le territoire sur les enjeux de gestion et de développement durable de l'espace littoral et marin (48 % du budget prévisionnel - AE)

La partie « transverse » regroupe l'ensemble des coûts généraux nécessaires pour réaliser l'ensemble des projets et des missions du Parc. Il s'agit notamment de tous les frais de fonctionnement tels que les achats de matériel pour la navigation, la plongée, l'entretien des véhicules et des bateaux, les déplacements, etc. (23 % du budget prévisionnel - AE).

Afin de mettre en œuvre ce programme d'actions, plusieurs recrutements sont envisagés (voir annexe 1).



Axe stratégique 1

Progresser dans la protection des habitats et des espèces

Tout comme en milieu terrestre, la biodiversité marine est menacée et l'état de santé de ses habitats est globalement inquiétant. Le milieu marin possède une extraordinaire capacité de résilience dès lors que l'on supprime ou réduit les pressions anthropiques qui s'exercent sur sa biodiversité et ses habitats. Beaucoup d'efforts cependant restent à consacrer à la connaissance,

indispensable pour orienter et évaluer l'efficacité des mesures de gestion. Agir sur la réduction des pressions diverses passera d'une part par le dialogue et l'exposé des enjeux auprès des acteurs et d'autre part sur la mobilisation du grand public par des actions pédagogiques et de communication adaptées.



© Pierre Bourlard / Office français de la biodiversité

■ Projet 1 - Evaluation de l'état de conservation des habitats d'intérêt communautaires

4

Le manque actuel de connaissance des fonds meubles au sein du Parc constitue un enjeu majeur dans la mise en œuvre de zones de protection forte (ZPF) qui repose sur une connaissance fine de l'état écologique du milieu. De plus, en réponse à la sous-finalité 3.2.6, le Parc entame la création d'un plan d'action visant à caractériser la présence et l'état de santé des fonds sédimentaires. Il s'appuiera sur l'identification des protocoles existants, la sélection d'indicateurs pertinents et la définition de plans d'échantillonnage adaptés. De plus, une attention particulière sera portée sur l'évaluation du compartiment écosystémique « poisson » de l'herbier de *Cymodocea nodosa*, aujourd'hui en pleine expansion.

La valorisation des résultats de la campagne ECALION sera poursuivie pour partager les connaissances des milieux profonds du Parc ainsi les échanges avec les scientifiques en particulier de l'Observatoire Océanologique de Banyuls-sur-Mer et de l'Ifremer sur les futures recherches et collaborations à mener. La proposition d'extension du périmètre du site à l'intérieur des eaux territoriales sera également une étape importante pour une meilleure conservation des récifs de coraux profonds se trouvant sur le flanc ouest du canyon Lacaze-Duthiers.

L'évaluation de l'état de conservation des trois habitats côtiers que sont l'herbier de posidonie, le coralligène et la roche infralittorale, se fait maintenant en routine, tous les trois ans, via le suivi « EBQI » (Ecosystem Based Quality Index). 2026 correspond à une année d'évaluation de l'herbier de posidonie. En complément de l'évaluation globale de l'état écologique (EBQI), les résultats de l'étude commanditée au GIS Posidonie relative à l'efficacité des ZMEL à contribuer à restaurer ou maintenir un bon état de conservation seront disponibles.

Le Parc maintiendra son implication dans le réseau des Aires Marines Sentinelles porté par l'Université de Montpellier qui réalise un suivi à long terme par ADN environnemental des communautés de poissons.

Le suivi de la densité de l'algue envahissante *Caulerpa racemosa* sur la zone de découverte initiale sera poursuivi et un second site dans la réserve marine sera mis en place.

Le suivi pour la détection d'introduction d'espèces non-indigènes en collaboration avec l'UMS Patrimoine Naturel (OFB-MNHN-CNRS-IRD) sera de nouveau effectué.

■ Projet 2 - Amélioration de la connaissance des zones fonctionnelles halieutiques (ZFH) du loup (*Dicentrarchus labrax*)

Le projet LOUYETU vise à identifier des frayères à loup dans le Parc par marquage acoustique et à approfondir les déplacements du loup en zone côtière et lagunes (Salses-Leucate et Thau).

Avec notre partenaire scientifique Ifremer, l'année 2026 sera consacrée au dépôt du dossier de subvention en INTERGALPA Thau et Pyrénées Méditerranée permettant d'engager les derniers achats de matériel de télémétrie acoustique (hydrophones, marques, batteries). Les sorties de marquage en partenariat avec les pêcheurs professionnels et de loisir seront organisées tout au long de l'année, en mer et en lagunes afin d'atteindre 90 loups marqués sur le Parc et 70

dorades dans Thau d'ici fin 2027. En parallèle, les équipes du Parc réaliseront un achat de droits d'images permettant de valoriser à terme par une exposition et un documentaire de 52 mn les résultats du suivi scientifique des frayères et de la connectivité de la dorade royale sur le Parc et dans l'ensemble du golfe du Lion, de Marseille à la Catalogne.

Budget projet : 190 896 € dont 80 % en financement InterGalpa/Région/ FEAMPA, 24 781 € en autofinancement Parc

Budget acquisition droit d'images : 27 000 € HT (Parc)

■ Projet 3 - Analyse Risque Pêche (ARP) - Espèces

Le conseil de gestion sera mobilisé à deux niveaux clefs : avant l'été pour la validation des niveaux de risque de captures accidentelles entre engins de pêche et espèces (mammifères marins, oiseaux, tortues et poissons amphihalins) à l'échelle des grands secteurs et en fin d'année pour les propositions de mesures.

D'un point de vue opérationnel, l'année 2026 est dédiée au test volontaire et rémunéré des dispositifs de réduction des captures

accidentelles. Cette expérimentation concerne cinq pêcheurs petits métiers du Parc (fileyeurs et palangriers) sur trois types de dispositifs (ralingue à pouvoir acoustique, leds et banderoles d'effarouchement). Au préalable, les pêcheurs se verront formés au protocole de mise en place. Ils seront accompagnés par ISIFISH et SINAY pour les dispositions liées à l'installation des caméras embarquées et par l'OFB et le comité des pêches pour les aspects liés au test des dispositifs.



■ Projet 4 - Cogestion du site mixte Natura 2000 « Embouchure du Tech et grau de la Massane »

Le site mixte Natura 2000 FR9101493 « Embouchure du Tech et grau de la Massane » s'étend majoritairement sur la commune d'Argelès-sur-Mer. Il est constitué d'une partie continentale (32 %) et d'une partie maritime (68 %) située dans le Parc. Depuis 2019, grâce à un contrat de coopération, une cogestion de la partie terrestre

du site a pu être mise en place avec la commune d'Argelès-sur-Mer. Cette convention a été renouvelée en 2025 pour 5 ans. Début 2026 sera consacré à la validation du troisième plan d'action dans la continuité des axes opérationnels définis précédemment.

■ Projet 5 - FAMOSA GL

La connaissance de la morphologie et de la lithologie des fonds marins (sols et sous-sols) est une donnée de base indispensable à tous les usagers du domaine maritime et à toutes les études à vocation environnementale, scientifique ou industrielle. Les têtes de canyons et l'interfluve entre les canyons de Bourcart et de Lacaze-Duthiers se situent dans une zone où peu de travaux d'exploration ont été menés, mais dans laquelle l'existence d'habitats remarquables et à très forts enjeux écologiques n'est pas à exclure. Précédemment, des structures morphologiques et sédimentaires particulières ont été observées à proximité des têtes de canyons du Parc (zones de dunes, de sables indurés, de pockmarks et de dômes), confirmant l'intérêt écologique et fonctionnel de ces zones au large. Les projets d'implantation d'éoliennes flottantes ont été l'occasion, pour le Ministère en charge de cette planification, de programmer de nombreuses campagnes d'acquisition de données, dans le but d'établir les états initiaux préalables aux autorisations d'installation de fermes commerciales. Ces études sont financées par les fonds publics mobilisés au sein de l'Observatoire National de l'Eolien en Mer (ONEM).

Le Parc a réalisé (en 2 missions distinctes) une campagne sur certaines de ces structures (des dômes ou bombements et pockmarks), de relief (positif pour les dômes ou négatif pour les pockmarks) de l'ordre du mètre et de la centaine de mètres de diamètre. L'origine de ces structures est attribuée à des sorties de fluides liquides ou gazeux actives ou fossiles, mais le lien avec des bioconstructions ne peut pas être écarté à ce stade. Les lacunes de connaissance seront en partie comblées par une campagne scientifique ciblée sur les pockmarks, pour laquelle le Parc a été impliqué (campagne POGO portée par le CEFREM, à l'été 2025). Les travaux d'analyse, d'interprétation et de valorisation des données acquises lors de la campagne FAMOSA se poursuivront en 2026, alimentés par les résultats de la campagne scientifique POGO.

La compilation des données par les partenaires scientifiques du projet (CEFREM et LECOB) de toutes ces campagnes permettra d'aboutir à une base de données importante sur les biocénoses actuelles et fournira une vision exceptionnelle des processus actuels et passés affectant les fonds marins de ces zones du large.



■ Projet 6 - Gestion des zones de mouillages

Le marché d'entretien annuel des 52 bouées de la ZMEL géré par le Parc arrivera à échéance en fin d'année 2026. L'année 2026 sera donc consacrée à l'élaboration du nouveau marché et au choix d'un prestataire. Le marché devra aussi anticiper le changement de gestion du fait de l'extension de la Réserve naturelle marine de Cerbère-Banyuls prévue à la fin de l'année 2026 et s'étendant sur les secteurs de Sainte-Catherine et Canadells.



© Alizée Martin / Office français de la biodiversité

■ Projet 7 - Etude et suivi de la mégafaune

Le suivi des populations de cétacés sera poursuivi en 2026. Le marché passé avec CTM pour l'affrètement d'un navire permettant d'aller au-delà des 20 MN comporte quatre campagnes soit deux ans de suivi. Ces campagnes permettent également de capitaliser des connaissances sur les autres compartiments de la mégafaune marine (oiseaux, tortues, grands poissons pélagiques), les activités anthropiques et les macrodéchets. En complément, des sorties consacrées à la photo-identification du grand dauphin ainsi que la collaboration avec les professionnels de

la découverte du milieu marin labellisés seront poursuivies cette année. Le traitement et l'analyse des données relatives à l'avifaune ont été confiés au GISOM, première étape vers la construction d'indicateurs. La collaboration avec l'ENSTA de l'Institut Polytechnique de Paris pour le projet PamCéClass qui vise à collecter les sons produits par les cétacés afin d'en constituer un catalogue pour aider à leur reconnaissance sera poursuivie. L'action principale consiste à enregistrer avec un hydrophone dédié les potentiels sons émis à chaque rencontre avec des cétacés identifiés.



© Xavier Rozec / Office français de la biodiversité

■ Projet 8 - Mise en œuvre de la politique de surveillance et de contrôle dans le Parc naturel marin

L'année 2025 a vu le renforcement des contrôles en matière de pêche de loisir, notamment le long du littoral pour la pêche du bord.

Ainsi, en 2026, outre la poursuite de l'effort de contrôle exercé en mer qui semble porter ses fruits quant à la connaissance, par les usagers, de la réglementation sur la pêche ayant cours dans le Parc, ces contrôles le long du littoral seront renforcés car la connaissance de la réglementation y est moins effective que celle des pêcheurs embarqués ou des pêcheurs sous-marins.

La signature, en 2025, de la convention de renforcement de la coopération en matière de sécurité et de prévention des atteintes environnementales dans les ports du littoral des Pyrénées-Orientales, conclue entre l'Etat (Préfet des Pyrénées-Orientales et préfet maritime de la Méditerranée), l'Union des villes portuaires d'Occitanie, le Groupement de gendarmerie départementale des Pyrénées-Orientales, les douanes, la police nationale et le Parc naturel marin, visant notamment à faciliter l'organisation de missions communes et à en renforcer la sécurité, contribuera à accentuer les efforts sur ces contrôles en littoral, nécessaires pour une

meilleure connaissance et égalité de traitement entre les différents pratiquants de la pêche de loisir.

Les périodes d'interdiction de prélèvement de certaines espèces en phase de reproduction comme le loup ou le poulpe, seront l'occasion de contrôles renforcés.

L'obligation de déclaration de capture sur l'application Catch Machine pour certaines espèces comme la dorade coryphène et la dorade rose (*Pagellus bogaraveo*), induite par la nouvelle directive européenne, feront l'objet de contrôles renforcés en période appropriée lorsqu'elle sera effective courant 2026.

Les atteintes aux espèces protégées (mammifères marins, oiseaux, tortues, etc.) par la dégradation de leurs sites de nidification ou leur dérangement sont inscrites dans les priorités nationales de contrôle et concentreront une part notable des actions de contrôle et surveillance des agents assermentés du Parc. Ces missions pourront être menées en commun avec d'autres services de l'Etat en mer, à l'image de celles réalisées en 2025.



■ Projet 9 - Protection des oiseaux nicheurs

Au printemps et au début de l'été, le Parc, les services départementaux de l'OFB, ainsi que de nombreux partenaires, le syndicat mixte RIVAGE, le G.O.R, les gardes du littoral de Perpignan Méditerranée Métropole et les communes du littoral, se mobilisent et agissent pour favoriser la reproduction de deux espèces protégées dont les populations sont en déclin : la sterne naine et le gravelot à collier interrompu. Ces deux espèces établissent leur nid à même le sable au niveau du haut des plages et elles sont particulièrement sensibles au dérangement. A la période propice, un suivi régulier et coordonné des zones favorables permettra de déployer dans les meilleurs délais les mesures de mise en défens nécessaires. Afin de veiller au respect des zones de quiétude pour les oiseaux et de sensibiliser le public, des patrouilles mixtes seront mises en place et contrôleront régulièrement les sites.



© Thierry Auga-Bascou / Office français de la biodiversité

■ Projet 10 - Ponte de tortues marines

Depuis 2016, une augmentation de la fréquence des pontes de la tortue caouanne (*Caretta caretta*) sur les côtes méditerranéennes a été observée. Le Ministère de la transition écologique confie au MNHN la mission de mettre en place un protocole de collecte des données relatives aux pontes et observations des tortues marines. L'OTM (Observatoire des Tortues Marines) est le programme scientifique qui en découle, ce dernier s'appuie sur trois réseaux d'échouage et d'observation à savoir le RTMMF, le RTMAE et le RTSPM. De ce fait le Parc, principal acteur du territoire du RTMMF, met en œuvre le plan d'action (prospection, sensibilisation, protection) visant à augmenter le succès de la nidification des tortues marines sur ses plages. Pour rappel la tortue caouanne est une espèce inscrite sur la liste rouge de l'UICN dans la catégorie « en danger », le Parc doit donc, en réponse à la sous-finalité 3.3.2 du plan de gestion, garantir des potentialités d'accueil pour les espèces de tortues marines fréquentant le Parc.



© Thierry Auga-Bascou / Office français de la biodiversité

■ Projet 11 - Suivi des espèces réglementées

Réalisé tous les 3 ans, le comptage exhaustif des mérus et des corbs dans la réserve marine aura lieu en 2026. Le Parc participe à la récolte de

ces données, indispensables au suivi de l'état de santé de ces populations sous moratoire.

Axe stratégique 2

Protéger et valoriser le patrimoine culturel maritime

Le Parc abrite un patrimoine culturel maritime riche, diversifié et vivant. Sa visibilité passe par son patrimoine navigant qui est un des emblèmes de notre territoire : la barque catalane à voile latine. Moins visible, mais tout aussi précieuse est sa richesse archéologique avec un dépôt de fouilles abritant des biens culturels maritimes datant du 4ème siècle av. J.C. Jusqu'au 5ème siècle après J. C.. Les savoirs et savoir-faire de nos gens de mer, avec les coutumes et les traditions, nous proposent un patrimoine immatériel exceptionnel et constitutif de notre mémoire collective. Ce patrimoine, le Parc s'attache à le

préserver, le valoriser et le transmettre. Il vient en appui aux associations qui s'impliquent et font vivre ce patrimoine commun, particulièrement dans la pratique de l'art de la navigation à la voile latine, qui fait le lien entre le passé et le présent. Le Parc doit se saisir de ce sujet comme une occasion unique de rétablir le lien entre une société déconnectée de ses relations directes de subsistance à cet environnement - devenu un simple support de loisir - avec les enjeux majeurs de conservation de la mer et des océans.

■ Projet 1 - Projet d'inscription au patrimoine mondial de l'UNESCO de « l'art de la navigation sous voile latine et al terzo : connaissances et pratiques ».

La candidature de la reconnaissance de l'Art de la navigation à la voile latine, au patrimoine culturel immatériel (PCI) de l'humanité (UNESCO) a été déposé en mars 2025. Pour rappel ce projet est porté par six pays : la France, la Croatie, la Espagne, la Grèce, la Suisse et l'Italie. Pour la France, la candidature est portée par le Parc et l'Atelier des barques de Paulilles (CD66). Initialement, il était attendu une première évaluation du dossier

durant l'été 2025 pour une décision finale en fin d'année 2026. Il semble, à ce stade, que le secrétariat de la convention pour la sauvegarde du PCI n'ait pas encore statué. Dans cette attente, le Parc continuera ses actions de valorisation et son soutien à la voile latine notamment au travers du dispositif de subventions (cf. § Subventions - axe stratégique 4) et d'accompagnement des événements des associations et/ou collectivités.

■ Projet 2 - Soutien et suivi de la mise en valeur du Patrimoine culturel maritime

Le soutien du Parc aux événements mettant en valeur le patrimoine culturel maritime sera maintenu en 2026 avec notamment l'évènement Escale à Port-Vendres qui se déroule à la suite d'Escale à Sète. La carte visualisant les principaux biens culturels matériels (épaves, barques catalanes, patrimoine bâti) élaborée en 2025 sera améliorée et complétée.

Le travail de mise en valeur de toute la matière collectée lors des converses de tavernes sera poursuivi afin d'aboutir à des court-métrages résumant les sept converses qui se sont déroulées entre 2017 et 2022.

Le soutien financier aux projets des partenaires en faveur de la mise en valeur du patrimoine culturel maritime sera renouvelé en 2026 (cf. § subventions).



© Hervé Magnin / Office français de la biodiversité



Axe stratégique 3

Réduire les pollutions et améliorer la qualité du milieu

La mer est le réceptacle de toute l'activité terrestre et représente l'un des témoins les plus parlant des effets du changement climatique en cours. Les vagues de chaleur marine, l'amenuisement des débits fluviaux, les flux de macro et microdéchets, les pollutions chimiques, les aménagements du littoral, les pollutions atmosphériques, sans oublier les pollutions acoustiques et perturbations générées par le transport maritime et plus globalement par les activités nautiques, sont autant de pressions qui s'exercent, de façon continue, sur le milieu marin. Premier maillon du réseau trophique marin,

le plancton, clef de voûte des écosystèmes, est sensible à ces perturbations et pollutions ponctuelles et récurrentes. L'adaptation aux effets du changement climatique, en plus des nombreuses atteintes anthropiques, impose de travailler sur les sources d'impact. Mesurer les effets, caractériser et engager des mesures de gestion et de sensibilisation contribuent à la réduction des pollutions et à l'évolution des politiques publiques. Ces efforts doivent permettre d'améliorer la résilience des écosystèmes.



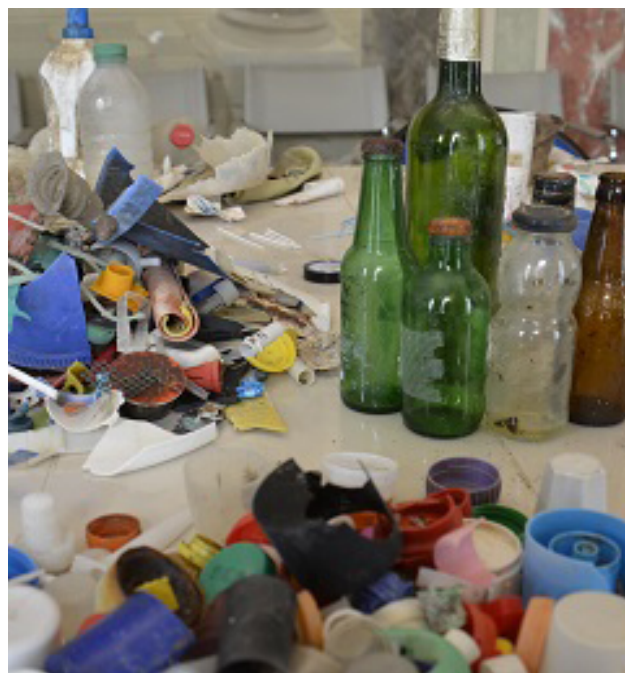
© Grégory Agin / Office français de la biodiversité

12

■ Projet 1 - Déchets

Le Parc est engagé dans plusieurs actions de suivi des déchets au niveau européen : suivi des déchets sur deux plages témoins et suivi des déchets flottants en mer. Ces suivis ont contribué à la mise en place de mesures d'interdiction de certains déchets (sac plastique à usage unique, coton-tige, vaisselle plastique jetable etc.) et sont annuellement reconduits puisqu'ils permettent, en aval des interdictions, d'évaluer l'efficacité de celles-ci. Toutes les données sont ainsi intégrées à l'outil national (BD-DALI géré par l'Ifremer).

Cette année, un nouveau protocole de collecte des microdéchets plastiques sera mis en œuvre sur la plage de la Crouste à fréquence saisonnière pour être analysés par le CEDRE et participer aux données utiles à l'évaluation du bon état par la Directive Cadre Stratégie pour le Milieu Marin.



© Marc Dumontier / Office français de la biodiversité

■ Projet 2 - Evaluation de l'impact des filets perdus, enlèvement et filière de recyclage des déchets de l'activité de pêche dans le Parc naturel marin du golfe du Lion

Le Parc poursuivra ses interventions en plongée pour enlever les filets perdus et autres déchets volumineux (projet « RECUPNET ») avec un nouvel outil de visualisation mis à disposition du grand public (façade Méditerranée - Localisation des engins de pêche perdus et autres macrodéchets volumineux - Etat des lieux des retraits - Ghostmed). L'information des acteurs susceptibles de nous signaler des engins de pêches perdus ou des gros déchets sera accentuée pour optimiser les enlèvements.

En lien étroit avec le Cépralmar comme structure référente en Occitanie et avec le soutien de la Région et la réactivité opérationnelle de la Recyclerie d'Elne, le Parc œuvre pour le redémarrage rapide de la filière de recyclage des filets de pêche usagers à l'horizon 2026-2027.



© Bruno Ferrari / Office français de la biodiversité

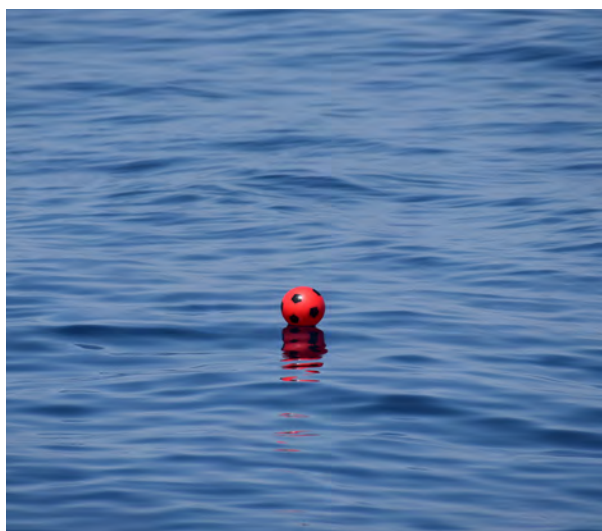
■ Projet 3 - Projet MacFlo (Macro déchets Flottants)

13

Le Parc acquiert, depuis 2016 et à fréquence trimestrielle, des données de comptages, identification et géolocalisation des macro-déchets flottants selon le protocole Européen standardisé fixés par la DCSMM. L'obtention de données permettant d'évaluer et de suivre la présence, les flux et les impacts potentiels des macro-déchets sur la biodiversité et les usages maritimes étant un préalable indispensable pour proposer des mesures de gestion concrètes à l'échelle du Parc. Les données acquises sont actuellement bancarisées et alimentent les réflexions du réseau national de surveillance de la DCSMM, mais n'ont pas encore fait l'objet d'un traitement spécifique répondant aux besoins locaux étant donnée la nécessité de séries temporelles de long terme pour apprécier des fluctuations significatives. L'expertise dans le traitement et l'acquisition de données ainsi que les données produites par l'UPVD concernant les flux de déchets charriés par les cours d'eau vers le milieu marin, permettront d'intégrer les données acquises par le Parc dans une analyse globale permettant une meilleure compréhension des origines, des flux, du devenir et des impacts potentiels des déchets présents sur le périmètre du Parc.

Le travail conjoint de l'UPVD et du Parc au sein du projet MacFlo permettra d'aboutir au développement d'indicateurs pertinents, en réponse aux besoins de connaissances

et de compréhension des phénomènes d'accumulation, de dispersion et de fluctuation des macro-déchets flottants à l'échelle du Parc tout en contribuant à alimenter le processus d'évaluation du Bon Etat Ecologique aux échelles Nationale et Européenne (DCSMM). Le travail sera amorcé dès 2026 grâce au travail de Philippe Kerhervé (Enseignant-Chercheur, Maître de conférence à l'Université de Perpignan) et d'Amandine Goujon (stagiaire de master 2 à l'Université de Perpignan) sur la base des données sur les déchets flottants acquises par le Parc.



© Louis de Vries / Office français de la biodiversité

■ Projet 4 - Contrat de coopération CITEO - Parc

L'année 2026 verra le lancement du partenariat entre CITEO et le Parc, avec le recrutement au 1er avril d'Aurélié Duval notre future chargée de mission Animatrice de la thématique des déchets qui travaillera sous la responsabilité de la chargée de mission qualité de l'eau. Parmi les actions prioritaires à mener, un diagnostic à l'échelle des communes littorales du Parc sera réalisé avec la collaboration de Philippe Kerhervé (enseignant-chercheur référent sur le thématique des déchets), des communes et de la société Clean up River (spécialisée dans

le dimensionnement sur mesure d'unités de capture de déchets), dans le but d'identifier des sites pertinents. Il est également prévu de rassembler les différents syndicats mixtes de bassin versant ainsi que le syndicat RIVAGE pour bâtir l'Observatoire de déchets abandonnés. Le Parc est également accompagné par l'association ACTFORSEA dans l'élaboration d'une campagne de communication engageante dont la conceptualisation puis l'organisation logistique seront conduites au cours de l'année pour un déploiement au printemps 2027.

■ Projet 5 - Flux Canet

Le projet Flux Canet a été redimensionné en 2025, notamment, une réflexion doit être menée au cours de l'année sur la faisabilité de mener les mesures de débit en conditions de crues et en sortie du grau comme prévu initialement. Les campagnes en condition de Tramontane et lors de l'étiage seront mises en œuvre respectivement

au printemps et au cours de l'été 2026. L'analyse des données à l'horizon 2027 permettra au Parc de quantifier les apports à la mer par la lagune de Canet afin de les hiérarchiser, pour appuyer la mise en place d'actions de réduction de flux sur les plus importants.

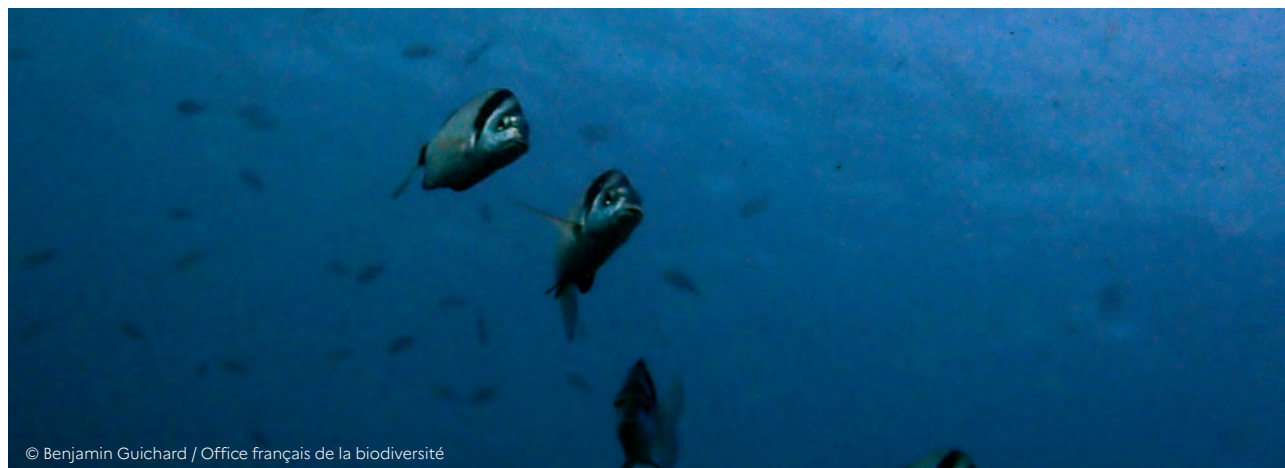
■ Projet 6 - EcoExposOmics : développement d'une approche multi-échelle pour évaluer l'impact de l'Éco-Exposome Portuaire sur les juvéniles de poissons

Dans le but d'aboutir au développement d'un indicateur de l'exposition des poissons aux contaminations d'origines anthropiques dans les ports, un nouveau contrat de coopération a été signé en 2025 entre le Parc et l'Université de Perpignan.

Ce contrat projeté sur trois années, permettra de poursuivre les travaux menés au cours du projet Metoxfish au travers d'un nouveau projet : EcoExposOmics pour Développement d'une approche multi-échelle pour évaluer l'impact de l'Éco-Exposome Portuaire sur les

juvéniles de poissons.

Ce projet s'appuiera sur une approche dite « multi-omique », qui consiste à comprendre les processus biologiques complexes tels que les conditions environnementales conduisant à la production de molécules spécifiques en réponse au stress. Cette approche couplée à l'étude des biomarqueurs de santé classiques permettra de mettre en évidence les effets ou non effets des conditions en milieu portuaire sur le développement et l'état de santé du sar à tête noir.



■ Projet 7 - SPLASH (Suivi du PLAncton et Surveillance des paramètres

Hydrologiques)

Le projet se poursuit en 2026 avec une évolution sur le volet « plancton » qui intégrera une méthode biomoléculaire innovante de détection du zooplancton : le metabarcoding. Cette méthode permettra d'obtenir une analyse semi quantitative du zooplancton avec une identification exhaustive des espèces présentes sur l'ensemble de la colonne d'eau au niveau de nos trois sites de suivi (Le Barcarès, Port-Vendres et le canyon de Lacaze-Duthiers).

En 2026, l'Office français de la biodiversité et le Centre d'écologie fonctionnelle et évolutive (CEFE) de Montpellier lancent un nouvel appel

à projets dans le cadre de leur coopération. Le Parc proposera un projet d'optimisation et de finalisation du tableau de bord analytique créé en 2025 dans le but premier d'obtenir un outil interne pleinement fonctionnel à l'horizon de la fin d'année 2026 mais aussi dans le but de développer un outil en ligne à destination du grand public.

Le stage de master 1 d'Anaël Cadars permettra au Parc d'avancer sur la méthode d'analyse des données obtenues dans le cadre de SPLASH et documentera un premier retour de la campagne de suivi 2025.

■ Projet 8 - Observation du MICROBiote planctonique pour détecter et surveiller l'impact écologique des activités humaines et des conditions environnementales en zone portuaire

Le projet MicroGL rejoint le programme MICROSURV, porté par l'Institut Méditerranéen d'Océanographie (MIO) et l'Université de Toulon, qui a pour ambition d'évaluer la pertinence de différents indicateurs microbiens dans différents contextes portuaires pour fournir une expertise aux gestionnaires leur permettant de prioriser leurs actions en vue de l'atteinte d'un bon état écologique de l'eau de leur port. Deux ports ont été identifiés pour la réalisation des campagnes

d'échantillonnage mensuel sur l'année 2026 et les données issues des analyses seront traitées à l'occasion d'un stage de master 2 sur l'année 2027. Le service Opérations du Parc réalisera l'ensemble des campagnes d'échantillonnages avec le soutien de la chargée de mission qualité de l'eau et d'Anaëlle Genève (stage de deux mois en master 1).



© Marie Morineaux / Office français de la biodiversité



Axe stratégique 4

Accompagner le territoire sur les enjeux de gestion et de développement durable de l'espace littoral et marin

Le territoire du Parc accueille de nombreuses activités, saisonnières pour celles liées à l'économie touristique et de loisir, permanente pour les activités extractives comme la pêche et demain industrielles avec les éoliennes flottantes. Le littoral est, lui, marqué par les équipements et les aménagements de lutte contre l'érosion et la submersion. La vocation

du Parc est de permettre l'expression d'activités économiques existantes ou nouvelles, tout en préservant les ressources, le paysage et plus largement la biodiversité et le bon fonctionnement des écosystèmes. Comprendre et évaluer les impacts nécessitent d'étudier pour innover, expérimenter, guider, former et sensibiliser.



© Marie Morineaux / Office français de la biodiversité

■ Projet 1 - Connaissance et suivi des usages de loisirs

En 2026, le Parc sera mobilisé sur le projet de recherche porté par le CNRS sur l'évaluation de l'impact du tourisme sur les communautés de poissons. Ce projet implique des chercheurs de différentes spécialités permettant une vision globale des pressions et impacts : évaluation du bruit, vidéo, biologie et diversité des espèces, stress, etc. et intégrera aussi la perception des utilisateurs du milieu marin des sites étudiés.

Le Parc poursuivra ses efforts en direction d'un observatoire des usages de loisir et des différents suivis de fréquentation engagés auparavant.

En plus de l'acquisition de connaissances, le Parc souhaite maintenir le dialogue engagé avec les différentes structures de loisir. L'objectif est de renforcer ce lien par la transmission d'informations (sur les missions du Parc, les suivis en cours, etc.), des échanges réguliers et l'implication des acteurs dans la mise en place de suivis (de fréquentation ou écologiques).



© Marie Morineaux / Office français de la biodiversité

■ Projet 2 - Mise en place de la déclaration de pêche

En 2026, la seconde année de la campagne de sensibilisation visera à renforcer la diffusion de la réglementation auprès des pêcheurs locaux, tout en ciblant davantage les pêcheurs « touristes », qui représentent une part significative des pratiquants sur le territoire du Parc durant les mois de juillet et août. Elle permettra de maintenir une présence régulière sur le terrain, de poursuivre l'alimentation des points relais en supports de communication et de consolider les messages de sensibilisation.

Le Parc prévoit également la réalisation de capsules vidéo dédiées aux bonnes pratiques de la pêche de loisir, afin de diversifier les outils de communication et d'élargir le public touché.

L'année 2026 sera importante pour l'analyse et le traitement des données collectées au termes des deux années de campagne de sensibilisation, ainsi qu'à l'exploitation des données issues de l'application Catch Machine, que le Parc continuera de faire évoluer en lien avec la DIRM et les autres aires marines protégées concernées.

■ Projet 3 - Participation du Parc à des projets menés par différents partenaires

En 2026, le Parc restera impliqué dans les divers projets pour lequel il est partenaire, avec une implication plus ou moins importante :

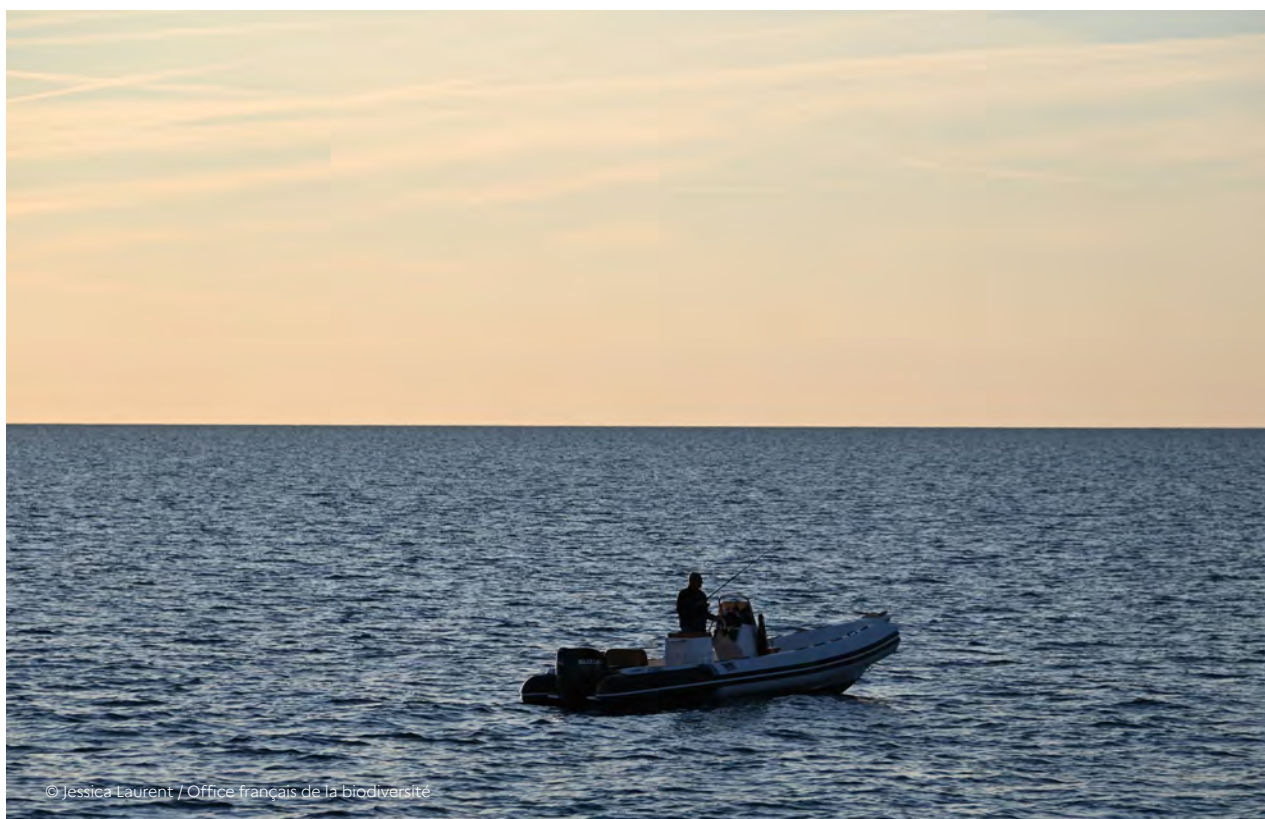
- RESMED+ : Université de Barcelone et l'UPVD - CEFREM (Interreg POCTEFA)

- Futur-Obs : Sorbonne Université (Financement ANR - projets prioritaires de recherche « Océans et Climat »)

- RiOMAR : CEA - Laboratoire des sciences et du climat (Financement ANR - projets prioritaires de recherche « Océans et Climat »)

- INDICATOUR : CNRS - Biodiversité marine et ses usages (UMR 9190 MARBEC) - Sollicitation pour une poursuite du projet en 2026 (RECREAFISH) via un financement ANR

Le Parc est par ailleurs positionné comme partenaire de plusieurs projets qui sont en cours de dépôt de candidature.



■ Projet 4 - Projet européen LIFE Espèces marines mobiles (LIFE EMM)

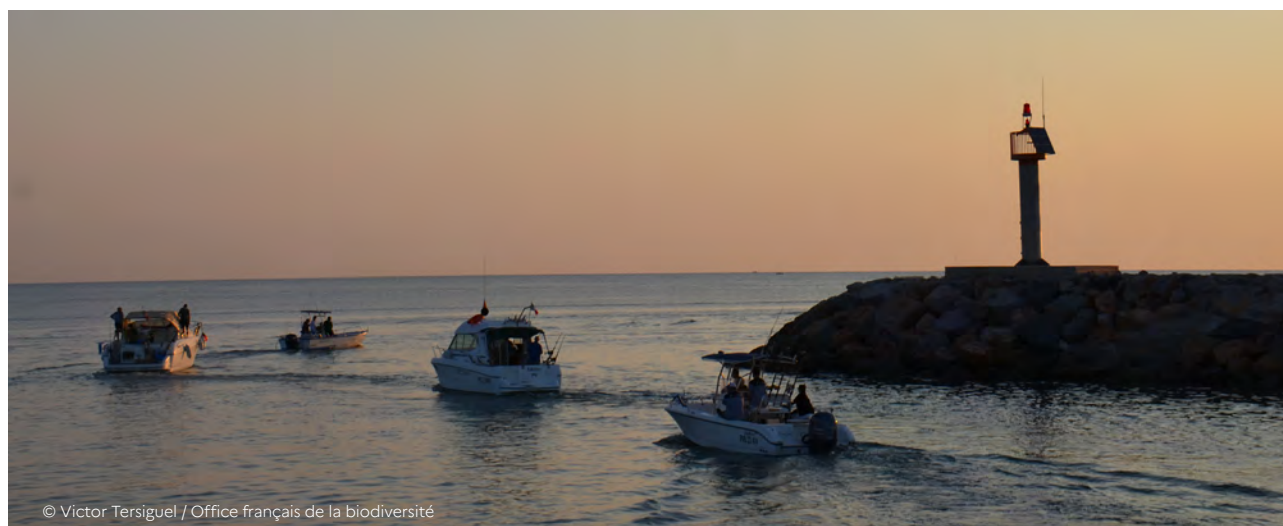
Lancé en 2024, ce projet vise à réduire les principales causes de mortalité de 23 espèces marines (oiseaux, tortues, mammifères marins et élasmobranches). Pour le Parc, il s'agit de développer et d'animer des chartes de bonnes pratiques sur les usages du Parc afin d'améliorer la prise en compte de la sensibilité de ces espèces par les usagers de loisirs. Pour cela, différentes actions vont se poursuivre ou démarrer en 2026 :

- Poursuite de l'animation de la charte Bateau bleu avec les loueurs de bateaux
- Poursuite de l'animation de la charte « Guide d'observation partenaire » avec les acteurs de kayak / paddle
- Poursuite de l'accompagnement des opérateurs de whale-watching labellisés « High Quality Whale-Watching® »
- Mise en place de journées thématiques à destination des acteurs engagés dans une charte de bonnes pratiques avec le Parc : des journées thématiques sur plusieurs groupes d'espèces sont prévues à destination des moniteurs et encadrants des structures de kayak et paddle signataires de la charte « Guide d'observation partenaire », aux loueurs et personnels des structures de location de bateaux engagés dans la charte « Bateau bleu » et aux moniteurs et guides de pêche, en lien avec la charte sur les concours de pêche de loisirs du Parc. Elles ont pour objectifs de créer un réseau de partenaires engagés avec le Parc, d'améliorer la connaissance des acteurs sur les espèces et de fournir des éléments sur les bonnes pratiques pour les préserver. D'autres journées seront organisées en 2026 sur les tortues et les cétacés.

- Animation de la charte sur les concours de pêche de loisirs et mise en place de formations sur la manipulation et le relâcher d'espèces sensibles, notamment le requin peau bleue auprès des clubs de pêche au thon.

Dans le cadre de l'animation de la charte sur les concours de pêche de loisirs, et des engagements pour prévenir et diminuer les impacts générés par les concours de pêche, des formations sur la manipulation et le relâcher d'espèces sensibles comme le requin peau bleue seront proposées aux clubs de pêche au gros des différentes fédérations. Ces formations, réalisées avec l'association Ailerons et un guide de pêche, ont pour objectifs :

- D'améliorer la connaissance des espèces marines mobiles sensibles ;
- De savoir manipuler et relâcher les prises accessoires en adoptant les bonnes pratiques, respectueuses de l'animal et de la sécurité des usagers ;
- De se familiariser avec des techniques de pêche moins impactantes.
- Test du dispositif de badges numériques auprès des structures de motonautisme : les badges numériques répondent au besoin de reconnaître les compétences et les engagements des pratiquants de sports et loisirs dans la préservation du milieu marin. Pour cela, des sessions d'informations et de sensibilisation sur les enjeux de biodiversité du Parc et sur les bonnes pratiques seront proposées aux personnels des structures de motonautisme volontaires.



■ Projet 5 - Mise en place d'indicateurs par imagerie satellite : Trait de côte, végétation dunaire, barre sédimentaire, MES, bathymétrie

Le projet SUIVISAT² (Suivi environnemental du littoral du Parc par imagerie satellite) couvre la période de 2024 à 2029, avec le traitement de différentes données environnementales (trait de côte, bathymétrie, barres d'avant-côte, végétalisation et habitats dunaires) et la réflexion autour de la faisabilité de l'élaboration d'un set d'indicateurs liés sur les années 2017 - 2028. Afin de dimensionner au mieux le set d'indicateurs, le projet a mis en place un atelier « indicateurs trait de côte » spécifique, qui aboutira, en 2026, à renseigner le tableau de bord du Parc pour l'indicateur trait de côte. Les résultats des observations, traitement de données, suivis et indicateurs des projets de suivis environnementaux par imagerie satellite sont intégrés à l'interface graphique en ligne (web-viewer) LittoSat GL, développée en 2022

par la société Hytech Imaging. L'outil permet de pouvoir naviguer à différentes dates à l'aide d'une barre temporelle pour les images Pléiades (acquises par le Parc) ou d'un calendrier pour les images Sentinel-2 (issues du projet européen Copernicus) et d'afficher les différents traits de côte, d'observer l'évolution temporelle de la position des barres d'avant-côte, de visualiser le couvert végétal sur les dunes de la côte sableuse, ou bien la bathymétrie des petits fonds côtiers (<https://littosat.hytech-imaging.fr/littosat-pnmg/#>). Une fois que l'atelier « indicateurs trait de côte » aura permis de déterminer les indicateurs les plus pertinents à suivre par le Parc par rapport à son plan de gestion, un module complémentaire de type tableau de bord dynamique sera développé sur la plateforme Littosat GL.

■ Projet 6 - Trait de côte et risques côtiers

Le Parc est représenté aux comités de pilotages et comités techniques de l'Observatoire de la côte sableuse (ObsCat). Les deux partenariats en cours actuellement avec l'ObsCat, « mieux connaître pour mieux comprendre le fonctionnement de sites du littoral de la côte sableuse du Parc », se poursuivent (étude du transport de sable par le

forçage éolien et travail sur les indicateurs du trait de côte). Le Parc pourra, en complément, assurer un soutien technique et financier en fonction des besoins identifiés ensemble, et en s'assurant que les objectifs de ces Observatoires soient bien convergents avec ceux identifiés dans le Plan de gestion.

■ Projet 7 - Etude de la dynamique du trait de côte (projet DYNATC)

CoastSnap est un programme de surveillance participative du littoral qui permet d'impliquer activement les citoyens dans la protection de l'environnement. En installant des stations fixes sur le littoral, il invite promeneurs, touristes et habitants à capturer des photos de la plage ou de la falaise depuis un point de vue fixe. Ces clichés, partagés en ligne, deviennent de précieuses données pour suivre l'évolution du trait de côte, l'érosion, ou encore les effets des tempêtes. CoastSnap favorise ainsi la sensibilisation des populations locales aux risques côtiers, à l'évolution du littoral ou au rôle de la laisse de mer tout en fournissant des données fiables aux gestionnaires du littoral. Ce dispositif, peu coûteux et facile à installer, renforce le lien entre science et société, transformant chaque citoyen en acteur de la surveillance environnementale. Le Parc prévoit l'installation de six stations sur la côte rocheuse en collaboration avec l'ObsRoc (CCACVI) en 2026. Des discussions pourront avoir lieu par la suite pour une extension sur la côte sableuse, en partenariat avec l'ObsCat.

CoastSnap représente un excellent exemple de convergence entre science participative, éducation environnementale et sensibilisation au changement climatique. C'est une manière concrète et engageante d'impliquer le grand public dans la préservation des écosystèmes côtiers.



■ Projet 8 - Installation de marégraphes

Instrumentation des ports : le Parc prévoit l'installation de marégraphe(s) dans les ports du Parc, ce qui permettra de suivre finement l'évolution du niveau de la mer, en fonction des marées ou des conditions météorologiques. Ce suivi fin à long terme permettra d'évaluer

précisément les tendances à l'échelle du Parc et possiblement de réévaluer les prospections d'évolution du trait de côte à moyen ou long terme. Les données recueillies permettront d'alimenter la base de données d'un futur observatoire du changement climatique local.

■ Projet 9 - La démarche Ambition Littoral

La démarche Ambition Littoral, telle que dimensionnée par la feuille de route, est terminée. Toutefois, toutes les actions et projets amorcés ne sont pas encore livrés. 2026 verra l'aboutissement de plusieurs actions et du projet.

Mise en ligne de la plateforme d'information « Ambition Littoral » : un contenu très riche a été partagé aux participants des cinq ateliers de la démarche. Cette plateforme permettra à tous d'accéder à ce contenu, par petites sessions pédagogiques et interactives, complété d'explications, d'exemples ou d'informations. Construit sur le modèle d'une gare centrale, avec des modules spécifiques, cette plateforme sera destinée aux membres du conseil de gestion, aux élus, aux services de l'État, aux gestionnaires ou aux étudiants notamment. Elle sera également ouverte au public, simplement en s'inscrivant pour obtenir un compte.

Guide littoral : dans le cadre de l'atelier préparatoire sur le futur plan raisonné de nettoyage des plages du Parc naturel marin du

golfe du Lion, un guide dédié au littoral sera distribué aux participants. Ce guide a pour objectif de présenter la richesse de la biodiversité locale, les enjeux écologiques du secteur et l'urgence d'adapter les pratiques de nettoyage pour préserver les écosystèmes fragiles. Il mettra en lumière l'impact des méthodes actuelles sur l'environnement et proposera des pistes pour un entretien plus respectueux du milieu naturel. Élaboré à partir des réponses des participants à des questionnaires sur leurs pratiques actuelles, ce guide se veut un outil de sensibilisation et de réflexion pour construire ensemble des solutions durables. Il pourra par la suite être mis à disposition du plus grand nombre.

Le film-documentaire « le vélo et la mer qui monte » sera complété pour des réponses de scientifiques aux interrogations laissées par les habitants lors de leurs rencontres avec le vélo. Il pourra, à la suite de ce supplément être diffusé dans les festivals, avant une diffusion plus grand public.



■ Projet 10 - Réhabilitation de la dune urbaine et canalisation du public - littoral d'Argelès-sur-Mer

Pour dimensionner au mieux le projet et l'adapter aux spécificités du site, une phase préalable importante sera réalisée en 2026, sur la plage des Tamariguers : l'analyse et l'interprétation de l'évolution géomorphologiques de cette plage, intégrant notamment les paramètres

météorologiques, par les experts locaux (CEFREM et ObsCat). Une étude paysagère du site sera également proposée pour une parfaite intégration du projet. Les premiers aménagements, en gestion souple, sont programmés pour l'automne 2026.

■ Projet 11 - Accompagnement des éco-manifestations sportives

En 2026, le soutien financier mais aussi technique aux manifestations sportives éco-responsables seront renouvelés comme les années précédentes. Ce soutien concernera le Mondial du vent, la Swim&run côte Vermeille et le Trophée du Parc. Comme l'année dernière, lors du Trophée du Parc, il sera envisagé de faire

participer les associations de vieux gréements et voiles latines et les écoles de voile légère afin de proposer une découverte de leurs activités et ainsi toucher un public le plus large possible et notamment les jeunes pour les initier à ces pratiques.

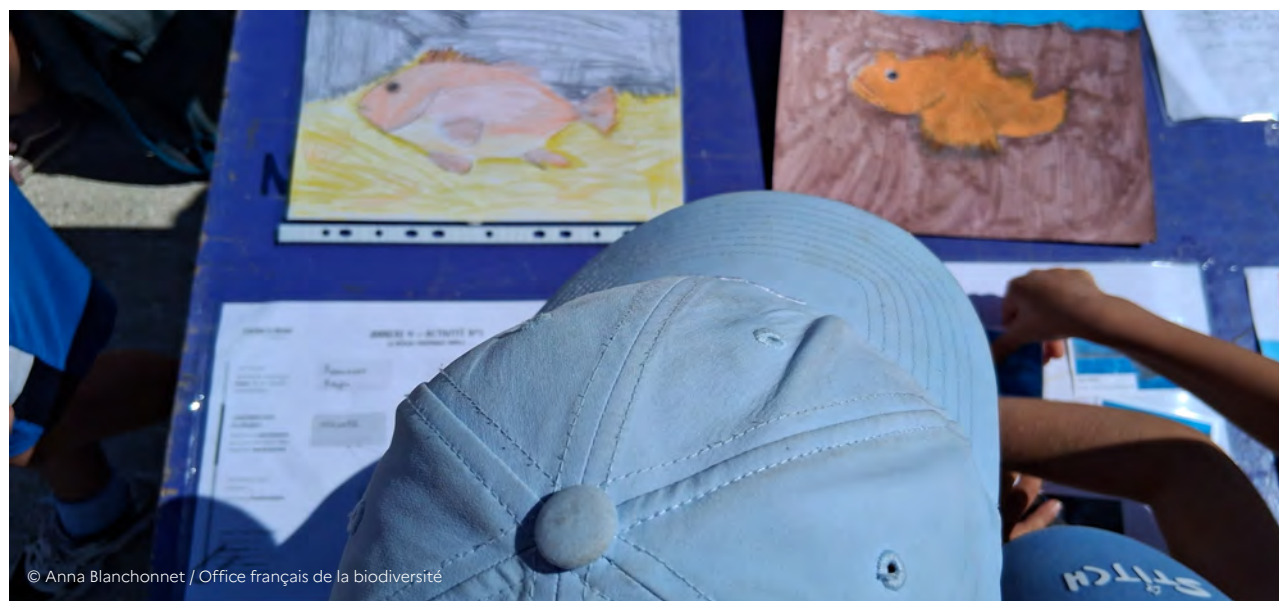
■ Projet 12 - Déploiement des Aires Marines Educatives (AME)

Les aires marines éducatives (AME) proposent à des élèves et à leurs enseignants de gérer de manière participative une zone maritime littorale proche de leur établissement scolaire. Cette démarche pédagogique et écocitoyenne a pour but de sensibiliser le jeune public à la protection du milieu marin et les invite à découvrir ses acteurs.

Pour 2026, l'appui financier du Parc a été validé par le conseil de gestion en date du 5/12/2025 pour reconduire les AME à l'identique par rapport à l'année scolaire 2024-2025 soit 10 écoles primaires et un collège ce qui représente 16 classes au total.

Le Parc va poursuivre le cycle de rencontres initié en 2023 sur les journées d'échange inter-AME, durant lesquelles les jeunes vont pouvoir faire découvrir la zone littorale de leurs AME respectives, échanger entre jeunes et valoriser leurs travaux de connaissance et de gestion de leurs aires. Ces journées sont organisées en collaboration avec le Conseil Départemental 66, la Région Occitanie et les associations Label Bleu et Nostra Mar - référents techniques des AME.

Enfin, le Parc poursuit sa participation au GRAE Occitanie, réseau en charge du pilotage régional des Aires Educatives.



■ Projet 13 - Projet pédagogique avec le Biodiversarium

Le contrat de partenariat public-public signé entre le Biodiversarium (Observatoire Océanologique de Banyuls-sur-Mer / Sorbonne Université) et le Parc naturel marin (OFB) court jusqu'en juin 2027.

Les actions mises en place sur l'année 2026 sont les suivantes :

- Réalisation des animations auprès de 10 classes de primaire par un jeune en service civique recruté par le Parc et l'agent en CDD recruté par le Biodiversarium depuis le début de la

convention.

- Test des animations développées pour les lycées auprès de trois classes pilotes (une classe du lycée de Canet-en-Roussillon et deux classes du lycée Jean Lurçat)

- Recrutement par le Biodiversarium d'un stagiaire de M2 pour la création d'une animation à destination des collégiens sur la thématique des canyons profonds, à partir des éléments créés pour l'exposition « Au cœur des canyons ».

■ Projet 14 - Expositions grand public

L'année 2026 marquera la finalisation de l'installation de l'exposition à la Maison de la Mer. En 2025, les équipements ont été installés (deux écrans tactiles, une grande carte et des supports

pour les écrans) ; les contenus n'avaient pas pu être développés suite au gel budgétaire de l'Etat fin 2025 sur toutes les actions de communication. Ces derniers ont donc été reportés en 2026.

■ Projet 15 - Diffusion des messages

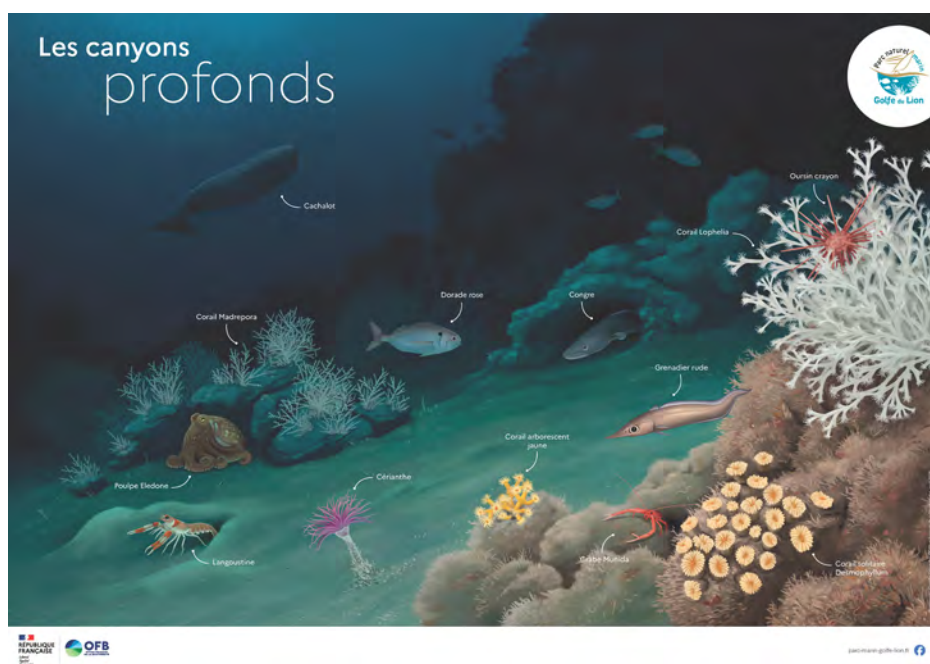
23

Les actions de communication 2026 vont particulièrement porter sur la valorisation des résultats de ses suivis menés par le Parc, l'ouverture d'un compte Instagram, la poursuite de la série de posters sur les habitats et les espèces permettant de faire connaître la biodiversité au plus grand nombre.

Différents événements grand public seront en place, notamment à la Maison de la Mer avec des

rendez-vous trimestriels « conférence/débat » et des portes ouvertes au grand public pendant les vacances scolaires.

Les liens avec les offices de tourisme et les mairies seront accentués afin d'optimiser la diffusion des messages vers résidents des communes du Parc.



© Camille Dégardin / Office français de la biodiversité

■ Cogestion du site mixte N2000 Embouchure du Tech et grau de la Massane

Le site Natura 2000 « FR9101493 - Embouchure du Tech et grau de la Massane » s'étend majoritairement sur la commune d'Argelès-sur-Mer. Il est constitué d'une partie continentale (32 %) et d'une partie maritime (68 %) située dans le Parc. Depuis 2019, grâce à un contrat de coopération, une co-gestion de la partie terrestre du site a pu être mise en place avec la

commune d'Argelès-sur-Mer. Cette convention a été renouvelée en 2022 pour 3 ans et en 2025 pour 5 ans avec un budget total de 318 391 € dont 85 000 € de subvention de la DREAL Occitanie. Dans la lignée des deux précédents plans d'action, ce dernier se compose des 9 actions présentées ci-dessous.

N° Action	Intitulés des actions	Intitulé opération
Action 1	Suivre l'instruction du dossier pour la modification du périmètre du site Natura 2000 « Embouchure du Tech et Grau de la Massane.	Réaliser une synthèse scientifique et technique des éléments dans l'objectif de démontrer l'intérêt d'extension du périmètre du site. Suivre l'instruction de la demande de modification du périmètre du site avec les services de l'état.
Action 2	Développer et améliorer la gestion des zones écologiques les plus sensibles via la maîtrise du foncier du territoire du site.	Actualiser les informations cadastrales. Accompagner la stratégie d'acquisition foncière de la commune sur les zones à enjeux écologiques d'intérêt communautaire. Mieux impliquer les propriétaires et usagers, en particulier ceux concernés par les zones à enjeux écologiques
Action 3	Approfondir, actualiser et sauvegarder les données naturalistes sur les habitats naturels et les espèces d'intérêt communautaire et suivre des bio-indicateurs adaptés pour évaluer l'état de conservation des milieux.	Mener des suivis et inventaires naturalistes sur les espèces patrimoniales d'intérêt communautaire et sur les espèces protégées. Suivre les groupes taxonomiques et espèces bioindicateurs afin d'évaluer l'état de conservation des habitats naturels du site dans le cadre d'études et de protocoles reconnus par les scientifiques. Mener la gestion des données naturalistes en partenariat avec la Fédération des réserves Naturelles Catalanes. Mettre à jour et actualiser de manière régulière le Formulaire Standard des Données (FSD).
Action 4	Poursuivre la préservation des mares temporaires du site et de la population du Pélobate cultripède. Mettre en place les réflexions de restauration de la continuité écologique des zones humides via la création de mare aux abords des fleuves du Tech et de la Riberette	Améliorer les stratégies de gestion de l'unité Naturelle et de son réseau de mares temporaires. Gérer le partenariat avec l'éleveur équin sur l'unité naturelle du Tamariguer. Poursuivre la restauration des corridors écologiques de zones humides. Suivre l'évolution de la population de Pélobate cultripède

N° Action	Intitulés des actions	Intitulé opération
Action 5	Accompagner la gestion agropastorale extensive et la restauration des prairies de fauche patrimoniaux.	Engager l'éleveur William Bessière dans une gestion adaptée des habitats d'intérêt communautaires des prairies de fauche en s'appuyant sur les propositions du diagnostic éco pastoral du CEN Occitanie
		Suivre l'accompagnement du GAEC TerrAlbera pour la restauration des prairies de fauche.
		Suivre l'évolution de l'état de conservation des prairies de fauche d'intérêt communautaire via la réalisation de suivi scientifique.
Action 6	Préserver et restaurer les habitats naturels d'intérêt communautaire du massif dunaire et de son arrière dune en limitant les impacts du public et en s'adaptant aux changements climatiques	Poursuivre la restauration des habitats dunaires et arrières dunaires d'intérêt communautaire.
		Participer et suivre les projets en lien avec la compétence GEMAPI
		Participer aux projets CostaFlora et Plan d'Adaptation aux changements climatiques avec la FRNC, partenaire des deux projets.
		Accompagner les services des villes d'Argelès-sur-Mer et d'Elne dans la gestion des plages pour une meilleure prise en compte des enjeux écologiques.
Action 7	Restaurer les habitats naturels d'intérêt communautaire de la ripisylve du fleuve côtier de la Riberette.	Développer un dossier reprenant les éléments techniques et financiers en partenariat avec le SMIGATA
		Lutter contre le développement de la Canne de Provence et travailler à la revégétalisation des berges du cours d'eau par des cortèges de plantes typiques des ripisylves
		Développer une zone d'expansion de crues de la Riberette pour la restauration des zones humides de la RNNML.
Action 8	Préserver les différents habitats naturels du site de la pollution et des dégradations.	Nettoyer les lieux pollués, réparer et restaurer les aménagements, surveiller de manière régulière l'ensemble du site « ETGM ».
		Retirer les anciens aménagements urbains présents sur le site dans l'objectif de restaurer des habitats naturels d'intérêt communautaire.
		Mener une veille territoriale des espèces exotiques envahissantes et agir dans le cadre du possible.
Action 9	Informier, sensibiliser et accompagner l'ensemble des usagers pour une meilleure compréhension des enjeux écologiques et patrimoniaux du site ainsi que la préservation des habitats naturels d'intérêt communautaire.	Informier et sensibiliser les services municipaux aux enjeux du site « ETGM »
		Travailler avec les professionnels du tourisme dans un objectif de prise en compte des enjeux liés à la biodiversité et aux changements climatiques
		Informier et sensibiliser le public et les acteurs locaux

Prévisionnel de la dépense 2026 selon les termes de la convention Commune / Parc Naturel Marin du Golfe du Lion (2025-2030)	Coût (TTC)
PERSONNEL & HEBERGEMENT - frais d'accueil pour l'ensemble des effectifs (partie communale)	
Postes co-animateurs du site (1 ETP)	26 334
Gestion hiérarchique	3 000
Location des locaux	2 000
Total	31 334
Frais annexes, matériel, fournitures, prestations de service, concourant à la mise en œuvre du programme (partie communale)	4 460
Total	4460
Opérations de protection (études et interventions sur le site)	
Étude Oiseaux comme bio-indicateurs (GOR)	1500
Retrait d'anciens aménagements Bocal du Tech (enrochements et lignes électriques).	5820
Matériel pour la restauration des Habitats d'Intérêt communautaire ou gestion des données avec la FRNC	383
Participation achat station météorologique avec la FRNC (20% de participation)	1537
Total	9240
TOTAL	45 034

Annexe 1

Afin de mettre en œuvre ce programme d'actions, plusieurs recrutements de stagiaires, d'engagés services civiques (ESC) et de CDD ont été réalisés (mise à jour juin 2026) :

Quatre CDD

Amaury GODBERT, CDD de 12 mois en tant que chargé de mission coordinateur du projet DECATCHGL 2 - pêche de loisirs

Jessica LAURENT, CDD de 36 mois en tant que chargée de mission « Life espèce marine mobile »

Aurélie DUVAL, CDD de 9 mois en tant que chargée de mission « animation de la gestion des déchets sur le continuum terre / mer »

Anna BLANCHONNET, CDD de 6 mois en renfort saisonnier de l'équipe Opérations et appui pour le suivi des AME

Quatre engagés services civiques (ESC)

Deux services civique pour la prospection et la sensibilisation avifaune et tortues

Deux services civiques pour la sensibilisation des plaisanciers de la ZMEL

Quatre alternants

Jessy VIVES d'une durée de 12 mois en appui à l'élaboration d'une stratégie d'acquisition de connaissance sur les substrats meubles

Solène MONOT d'une durée de 21 mois sur la préservation du patrimoine culturel maritime

Valentine VANDENBILCKE d'une durée de 12 mois sur la gestion du littoral et la mise en place de plan raisonné d'entretien des plages

Anael CADARS d'une durée de 24 mois pour la mise en oeuvre du suivi de la qualité de l'eau (plancton) dans le Parc naturel marin



Directive cadre

Stratégie pour le milieu marin

DCSMM



Parc naturel marin du golfe du Lion
Maison de la Mer
475 avenue Eric Tabarly
66 700 Argelès-sur-Mer

04 68 68 40 20
parcmarin.golfe-lion@ofb.gouv.fr

www.parc-marin-golfe-lion.fr
www.facebook.com/parc.naturel.marin.golfedulion

